



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 5 JUILLET 2023 A 19H00

- o Approbation du Procès-verbal de la séance du lundi 15 mai 2023 - 19H00
- o Approbation de l'ordre du jour
- o Désignation du secrétaire de séance : Grégory FREDIN
- o *Information au conseil municipal des décisions du Maire :*
  - *Décision 5b/2023 : Demande de subvention Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 – Aménagement accueil mairie pour un montant de 47 775 €*
  - *Décision 6/2023 : Bail de location de 3 années pour un atelier de couture*

### 1. Fixation des tarifs cantine et garderie scolaire

*Rapporteur : Aurore STELLA*

La conjoncture économique a pour conséquence une hausse des coûts de fonctionnement, notamment pour la restauration scolaire. L'augmentation du prix des denrées alimentaires, de l'électricité, du gaz et les augmentations salariales imposées font que le prix de revient des repas est en constante évolution.

Malgré l'augmentation générale et mécanique des coûts de fonctionnement, sans recette supplémentaire de l'Etat, le prix du repas est maintenu à 2,60 € pour les enfants. Il est fixé à 4 € pour les adultes autorisés à accéder à la cantine (enseignants et personnels temporaires de l'Education Nationale, agents communaux).

La garderie périscolaire est un service facultatif qui est confronté aux mêmes contraintes financières liées à l'augmentation du prix de l'énergie et de la masse salariale. Il est proposé de mettre en place une tarification au trimestre de ce service comme suit :

|                | Accueil du matin | Accueil du soir | 1er enfant | 2ème enfant | A partir du 3ème enfant |
|----------------|------------------|-----------------|------------|-------------|-------------------------|
| Service payant | 7h30-8h20        |                 | 50€/trim   | 30 €/trim   | Gratuit                 |
| Service payant |                  | 16h30-18h       |            |             |                         |

Le service de garderie sera gratuit de 16h à 16h30 et accessible uniquement après inscription auprès de la mairie.

*Adopté à l'unanimité*

### 2. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, EPCI et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14, soit pour la ville de Maubec son budget principal et son budget annexe CCAS.

*Adopté à l'unanimité*

### 3. Redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers de travaux sur des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz

Rapporteur : Philippe STROPPIANA

Le rapporteur propose d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Adopté à l'unanimité

### 4. Fixation des durées d'amortissement des subventions d'équipement

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Conformément à la réglementation, il convient de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées, imputées au compte 204.

Les durées maximales d'amortissement fixées par le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 sont de :

- 5 ans pour les subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 30 ans pour les subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations,
- 40 ans pour les subventions qui financent des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Il est possible de proposer des durées d'amortissements inférieures, si cela est budgétairement soutenable. L'instruction comptable et budgétaire M14 offre également la possibilité de neutraliser la dotation aux amortissements des subventions d'équipement, partiellement ou totalement (décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015).

Le rapporteur propose de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées comme suit :

- 5 ans pour des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 10 ans pour des biens immobiliers ou des installations,
- 10 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Le rapporteur propose de procéder à la neutralisation totale de la dotation d'amortissements des subventions d'équipement versées.

Adopté à l'unanimité

### 5. Décision modificative n°1

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le rapporteur propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2023 "Ville" de la commune de Maubec comme présentée ci-dessous :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES :

| Chap                   | Art   | Op.   | r/o |  |                 |
|------------------------|-------|-------|-----|--|-----------------|
| 20                     | 2051  | ONA   | r   | Concessions et droits similaires (logiciel JVS)                        | +7 320,00       |
| 21                     | 21538 | 23002 | r   | Autres réseaux (vidéoprotection)                                       | -7 320,00       |
| 21                     | 2181  | 041   | o   | Installations générales (extension cimetière)                          | +1 320,00       |
| 19                     | 198   | 040   | o   | Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées | +1 271,00       |
| <b>TOTAL GENERAL :</b> |       |       |     |  | <b>2 591,00</b> |

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES :

| Chap                   | Art      | Op. | r/o |  |                 |
|------------------------|----------|-----|-----|--|-----------------|
| 20                     | 2031     | 041 | o   | Frais d'étude (extension cimetière communal) | +1 320,00       |
| 28                     | 28041412 | 040 | o   | Amortissements bâtiments et installations    | +1 271,00       |
| <b>TOTAL GENERAL :</b> |          |     |     |  | <b>2 591,00</b> |

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES :**

| Chap                   | Art  | Op. | r/o |                             |                 |
|------------------------|------|-----|-----|-----------------------------|-----------------|
| 68                     | 6811 | 042 | o   | Dotation aux amortissements | +1 271,00       |
| <b>TOTAL GENERAL :</b> |      |     |     |                             | <b>1 271,00</b> |

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES :**

| Chap                   | Art  | Op. | r/o |  |                 |
|------------------------|------|-----|-----|--|-----------------|
| 77                     | 7768 | 042 | o   | Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées | +1 271,00       |
| <b>TOTAL GENERAL :</b> |      |     |     |  | <b>1 271,00</b> |

*Adopté à l'unanimité*

**6. Fonds de concours Luberon Monts de Vaucluse 2023**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le rapporteur propose de solliciter un fonds de concours à la CC LMV réparti comme suit :

- aménagement d'une voie chausaidou, chemin du Carraire vers Camping intercommunal Les Royères du Prieuré au titre du volet "Tourisme" pour un montant de 2 740 €,
- aménagement accueil mairie au titre du volet "Tourisme" pour un montant de 10 237 €. La mairie est un lieu d'accueil touristiques, au même titre que l'agence postale communale, au travers des renseignements communiqués et des documents mis à disposition.

*Adopté à l'unanimité*

**7. Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Compte-tenu de la réussite à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe d'un agent administratif de la commune, il est proposé au conseil de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe afin de permettre la promotion de l'agent concerné.

*Adopté à l'unanimité*

**8. Subvention collège du Calavon**

*Rapporteur : Aurore STELLA*

Suite à la demande des enseignants du Collège du Calavon concernant les élèves méritants à récompenser au terme de leur scolarité au Collège, le rapporteur propose d'attribuer une aide sous forme de subvention à hauteur de 90 € (30 € pour 3 élèves maubecquois).

*Adopté à l'unanimité*

**Communication des conseillers communautaires, délégués aux organismes extérieurs et animateurs de commissions**

*Le Maire lève la séance à 19H30*

Le Maire,

Frédéric MASSIP